

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 9 février 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Eric DIARD - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Richard MALLIE - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Alexandre GALLESE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gaby CHARROUX - Gérard GAZAY - Eric LE DISSES.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ENV 002-1581/17/BM

■ Demande de subvention auprès du Conseil Régional, du Conseil Départemental, de la DREAL et de l'Agence de l'Eau pour le Projet Alimentaire Territorial MET 17/2636/BM

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le 17 octobre 2016, le Conseil de la Métropole a voté à l'unanimité le principe d'engager l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) à l'échelle bucco-rhodanienne et de répondre à l'appel à Projet National pour l'Alimentation 2016-2017.

Un dossier de candidature a donc été déposé auprès de la DRAAF le 29 novembre 2016 présentant le *Projet Alimentaire Territorial* : *"un territoire d'exception, au service d'une alimentation locale, durable et de qualité, accessible à tous"*, porté par la Métropole en tant que chef de file, co-piloté par le Syndicat Mixte du Pays d'Arles et soutenu par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

L'élaboration de ce PAT a pour ambition d'apporter une contribution majeure à l'organisation et au devenir d'un territoire fort de 2 millions d'habitants et de 150 000 hectares de Surface Agricole Utile. La stratégie alimentaire globale envisagée de déployer, sera au service de la plus grande métropole française aux enjeux locaux, nationaux et euro-méditerranéens, et de son territoire voisin, le Pays d'Arles.

Cette stratégie alimentaire s'appuiera sur l'organisation d'une agriculture de proximité, mettra en valeur la mosaïque territoriale et ses terroirs multiples, et participera à réduire les inégalités et fractures territoriales.

Elle devra répondre à de multiples enjeux, entretenant de fortes relations entre eux, et tous importants :

- L'enjeu économique et de l'emploi,
- Celui de la nutrition santé et de l'accessibilité sociale à une alimentation de qualité,
- Les questions d'urbanisme et d'aménagement et d'une action foncière adaptée,

Signé le 9 Février 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 24 Février 2017

- L'enjeu environnemental,
- Et enfin celui ayant trait au rôle culturel, touristique et patrimonial de l'alimentation.

Le dossier de candidature déposé auprès des services de l'Etat comporte un budget prévisionnel nécessaire à la réussite de ce projet ambitieux, et fait appel à plusieurs cofinancements.

Le coût prévisionnel de ce projet est estimé à 525 000 euros (hors taxe).

L'objet de la présente délibération est de solliciter au taux maximum les différents partenaires - Conseil Régional, Conseil Départemental, DREAL, et l'Agence de l'Eau – tel qu'indiqué dans le budget prévisionnel établi sur 24 mois.

Le plan de financement prévisionnel de ce projet est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		%	
Diagnostic partagé avec deux volets : Production et logistique Consommation	180 000 €	AAP DRAAF	100 000 €	19	
Animation + AMO + expérimentation	210 000 €	Conseil régional PACA	100 000 €	19	
Communication et évènementiels	105 000 €	Conseil Départemental 13	100 000 €	19	
Frais divers : déplacements, voyages d'études et d'échanges	30 000 €	Métropole AMP	105 000 €	20	
		Pays d'Arles	55 000 €	10	
		Agence de l'eau	25 000 €	5	
		DREAL PACA	40 000 €	8	
TOTAL DEPENSES	525 000 €	TOTAL RECETTES	525 000 €	100	

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Signé le 9 Février 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 24 Février 2017

Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération ENV 003-1134/16/CM du 17 octobre 2016.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'enjeu alimentaire est un des axes prioritaires de la politique publique métropolitaine,
- Le caractère expérimental et innovant de cette démarche au plan national,
- Qu'il convient de procéder à la réalisation de ce projet.

Délibère

Article 1 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à solliciter des subventions auprès de l'Etat, de la Région Provence-Alpes- Côte d'Azur, des Conseils Départementaux des Bouches du Rhône et du Var, de la DREAL et de l'Agence de l'Eau ainsi qu'auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution et signer tout document y afférent, pour la réalisation de cette opération.

Article 2 :

Les recettes correspondantes seront constatées au budget de la Métropole.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Conseillère Déléguée
Agriculture et Forêts, Paysages

Danièle GARCIA

Signé le 9 Février 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 24 Février 2017